

Varicelle/RORV : vaccination de base pour les nourrissons

Pourquoi vacciner?

La varicelle est une maladie virale très contagieuse, causée par le virus varicelle-zona (VZV). Sans vaccination, >95 % des gens sont infectés au cours de leur vie, souvent dès l'enfance. La maladie se manifeste par de la fièvre, un malaise et une éruption prurigineuse constituée de petites taches rouges, qui se transforment rapidement en papules puis en vésicules, sur lesquelles se forment des croûtes. L'évolution de la varicelle est généralement bénigne chez les enfants en bonne santé. Les complications possibles sont des infections bactériennes cutanées, des pneumonies, des méningites et des encéphalites, ainsi que diverses autres complications neurologiques. Certaines de ces complications sont graves, voire, dans de rares cas, mortelles. Le risque est plus élevé chez les nouveau-nés, les adolescents et les adultes, les femmes enceintes (pneumonie, malformations chez l'enfant) et les personnes immunodéprimées. En règle générale, on ne contracte la varicelle qu'une seule fois. Mais après une varicelle, le virus reste toute la vie dans l'organisme sans que l'on s'en aperçoive. Des années ou des dizaines d'années plus tard, il peut se réactiver, entraînant alors un zona (herpes zoster), souvent très douloureux, avec diverses complications. En Suisse, chaque année, 80 000 enfants et plus de 3000 personnes de plus de 16 ans contractent la varicelle, et environ 30 000 développent un épisode de zona. En moyenne annuelle, 146 personnes sont hospitalisées pour des complications de la varicelle (durée moyenne de l'hospitalisation : 5 à 8 jours). Il s'y ajoute entre 2000 et 3000 hospitalisations pour zona, principalement des personnes âgées, parfois aussi des enfants. Une vaccination la plus précoce possible des nourrissons (ou la vaccination de rattrapage des personnes non immunisées) permet non seulement de protéger de la varicelle, mais aussi de diminuer nettement le risque de développer un zona plus tard dans la vie.

Quel est l'âge idéal pour la vaccination de base?

La vaccination de base, à deux doses, contre la varicelle, la rougeole, les oreillons et la rubéole est recommandée à compter de 2023 pour tous les nourrissons, à l'âge de 9 mois puis de 12 mois. Même si la varicelle est généralement bénigne chez les enfants en bonne santé, le virus persiste sans qu'on le remarque dans l'organisme et, plus tard dans la vie, provoque un zona chez environ un tiers des individus.

Une vaccination de rattrapage est recommandée pour tous les enfants, les adolescents et les adultes entre 13 mois et 39 ans (jusqu'au jour du 40e anniversaire) qui n'ont pas contracté la varicelle et qui n'ont pas encore reçu deux doses de vaccin contre cette maladie (il existe une fiche d'information séparée concernant la vaccination de rattrapage).

Vaccins : la vaccination combinée contre la rougeole, les oreillons, la rubéole et la varicelle (RORV) est recommandée.

Dans la mesure du possible, le vaccin contre la varicelle ne devrait pas être administré seul, mais sous la forme d'un vaccin combiné RORV, qui protège en plus contre la rougeole, les oreillons et la rubéole. On évite ainsi à l'enfant de recevoir deux injections.

Les vaccins contre la varicelle et les vaccins RORV contiennent des virus ayant la capacité de se multiplier, d'imiter l'infection naturelle et de stimuler efficacement et durablement les défenses immunitaires. Ces virus vaccinaux sont toutefois fortement atténués, de sorte qu'ils ne peuvent plus déclencher les symptômes et les complications parfois graves des virus originaux dits « sauvages ». Les vaccins contiennent en outre des stabilisants, de très petites quantités d'un antibiotique (généralement la néomycine) et des traces de cellules utilisées dans le processus de fabrication. Ils sont exempts de composés d'aluminium et de mercure.

La vaccination avec deux doses protège à plus de 90 % de la varicelle et à plus de 95 % des évolutions graves et des complications. La plupart des personnes vaccinées ne contractent donc plus la varicelle ; les autres développent une forme bénigne : elles ont moins de fièvre, moins de manifestations cutanées et se rétablissent plus vite que si elles n'étaient pas vaccinées. L'efficacité des vaccins combinés RORV contre la varicelle ainsi que contre la rougeole, les oreillons et la rubéole est aussi grande que celle des différents vaccins pris isolément. La protection est de >96 % contre la rougeole, 92 % contre les oreillons et >99 % contre la rubéole (toujours après deux doses).

La vaccination (aussi bien avec les vaccins combinés qu'avec les vaccins monovalents) exige deux doses à un intervalle d'au moins quatre semaines. Si la première dose a été administrée à l'âge de 9 mois, la seconde devrait idéalement l'être à l'âge de 12 mois. Elle peut être administrée en même temps que d'autres vaccins.

Ne pas vacciner contre la varicelle peut entraîner un zona dans le futur.

La varicelle est tellement contagieuse que, sans vaccination, presque tout le monde serait infecté. Quand l'infection a lieu dans l'enfance, la maladie est généralement bénigne pour les enfants en bonne santé. Néanmoins, même dans ce cas, environ un tiers des personnes développent un zona plus tard dans la vie, avec diverses complications. La varicelle s'accompagne aussi d'un risque d'infection pour l'entourage dans les familles, les crèches et les jardins d'enfants, surtout pour les nouveau-nés et les femmes enceintes non immunes. Quand elle survient à l'adolescence ou à l'âge adulte, elle est associée à un risque élevé de complications nécessitant une hospitalisation.

Quand ne faut-il pas vacciner contre la varicelle / administrer le RORV ?

Il ne faut pas vacciner les personnes dont le système immunitaire est affaibli par une maladie ou des médicaments (cortisone p. ex.) ou après une réaction allergique sévère soit à la première vaccination ou à la néomycine (env. 1 cas/million).

Les vaccins contre la varicelle et les vaccins RORV ne doivent pas être administrés pendant la grossesse. Il convient d'éviter une grossesse pendant un mois après chaque dose.

En cas de maladie aiguë ou de forte fièvre, il est possible de reporter la vaccination d'une ou deux semaines. Si vous avez des doutes, parlez-en avec votre médecin.

Effets indésirables de la vaccination contre la varicelle / du RORV.

Les vaccins contre la varicelle et les vaccins combinés RORV sont généralement bien tolérés.

Des réactions locales au point d'injection (douleurs, rougeur ou gonflement) apparaissent dans 15 à 20 % des cas. Le plus souvent, elles disparaissent spontanément et sans séquelles en l'espace de deux à trois jours.

Les virus vaccinaux capables de se multiplier peuvent, une à trois semaines après la vaccination, provoquer dans 2 à 10 % des cas un tableau clinique très atténué, avec fièvre, malaise ou une éruption cutanée discrète (« rougeole vaccinale », « rubéole vaccinale » et/ou une discrète éruption de varicelle). Ces éruptions disparaissent au bout d'un à deux jours, et normalement ces patients ne risquent pas de contaminer d'autres personnes dans leur entourage.

Un bref épisode fébrile à $\geq 39,4^{\circ}\text{C}$ peut se manifester chez 5 à 15 % des personnes vaccinées. Généralement, il apparaît une à deux semaines après la vaccination et dure un à deux jours.

Pour la première dose, il y a quelques indices de convulsions fébriles légèrement plus fréquentes une à deux semaines après le vaccin combiné RORV (par rapport à l'administration séparée du ROR et du vaccin contre la varicelle). C'est le cas principalement quand la première dose est administrée chez des enfants âgés entre 12 et 23 mois : la fréquence à cet âge est de 0,09 à 0,17 % pour le RORV, contre 0,04 à 0,14 % pour des premières doses séparées. À titre de comparaison : 4 % environ des enfants de 0 à 5 ans connaissent un ou plusieurs épisodes de convulsions fébriles, le plus souvent entre 14 et 18 mois.

Après l'administration du ROR ou du RORV, une inflammation des glandes parotides, généralement unilatérale et non douloureuse, peut apparaître une à deux semaines après la vaccination dans 1 à 2 % des cas.

Tampon du médecin



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

Des douleurs articulaires se manifestent chez près d'un quart des femmes adultes après l'administration d'un vaccin contre la rubéole, d'un vaccin ROR ou d'un vaccin RORV, habituellement une à trois semaines après la vaccination. Ces douleurs sont susceptibles d'entraver la vie quotidienne ou de nécessiter des antalgiques. Des adénopathies s'observent parfois, mais presque uniquement chez les adultes.

Les effets indésirables graves sont beaucoup plus rares que les complications graves de l'une des quatre maladies. Une réaction allergique grave (anaphylaxie) s'observe chez 0,01 à 0,10 personne vaccinée sur 10 000 ; elle peut toutefois être bien traitée.

Il convient de ne pas prendre de médicaments contenant de l'acide acétylsalicylique (tels que l'Aspirine®, etc.) dans les six semaines suivant la vaccination. De manière générale, ces médicaments ne sont pas recommandés chez les enfants en bas âge.

Coût de la vaccination contre la varicelle / du RORV.

Les autorités fédérales jugent très important que tous les nourrissons et les jeunes enfants reçoivent une immunisation de base au moyen du vaccin contre la varicelle ou du vaccin combiné RORV. Aussi les coûts sont-ils pris en charge par l'assurance obligatoire des soins.

Votre médecin vous recommande la vaccination contre la varicelle ou le vaccin combiné RORV.

Votre médecin recommande la vaccination avec deux doses contre la rougeole, les oreillons, la rubéole et la varicelle comme vaccination de base pour tous les nourrissons à l'âge de 9 mois puis de 12 mois. N'hésitez pas à lui en parler afin d'avoir des réponses à vos questions.

Ce document a été préparé par la Commission fédérale pour les vaccinations.

État : janvier 2023

Des exemplaires supplémentaires peuvent être commandés à :
OFCL, Distribution des publications fédérales, Berne
www.publicationsfederales.admin.ch

N° de commande : 311.277.f

EKIF : CFV

COMMISSION FÉDÉRALE POUR LES VACCINATIONS

Secrétariat: Section Recommandations vaccinales et mesures de lutte
Office fédéral de la Santé Publique
Tél. secrétariat: +41 (0)58 463 87 06, Fax secrétariat: +41 (0)58 463 87 95
E-Mail: ekif@bag.admin.ch, Internet: www.cfv.ch